

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 4 janvier 2018

Date de convocation : 29 décembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 18 Procurations : 1 Pour : 19 Abstentions : Contre :

L'an deux mille dix-huit, le 4 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

ABSENTS :

EXCUSES: Martine BERT

PROCURATIONS : Martine BERT à Georges GUILHAMET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

N° 4 – Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale.

Un projet d'extension de la compétence de la CCPN dans le **domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire** a été évoqué en début de mandat, dans la continuité des travaux réalisés avec l'accompagnement de Mairie-Conseils sur les années 2011-2012. Une étude diagnostic et opérationnelle de mise en place d'une action sociale communautaire et de création d'un CIAS a été menée en 2015-2016 (délibération du conseil communautaire du 15/12/2014).

Suite à cette étude et à la concertation avec les partenaires et acteurs sociaux du territoire, **un projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS)** a été présenté et approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Une prise de compétence communautaire à ce titre est donc proposée et a été notifiée aux communes le 21 décembre 2017, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT. Il appartient à chaque commune de se prononcer.

Un espace de vie sociale est un des lieux et services possibles d'animation de la vie sociale, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce service poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- le développement de la citoyenneté de proximité.

La plus-value générale et la spécificité d'un tel équipement se fondent sur :

- une démarche globale pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles,
- une approche multidimensionnelle : approche globale d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation,
- la recherche de la mixité des publics et de l'intergénérationnalité,
- la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives.

Il s'agit donc d'une structure de proximité qui peut toucher tous les publics. L'EVS propose un accueil et une écoute des habitants, des actions construites avec ceux-ci et des projets qui valorisent un territoire, en lien avec les partenaires de terrain.

Un tel lieu, comme étape dans la construction de la compétence sociale de la CCPN, permettrait de compléter l'offre de services communautaires en matière d'action sociale sur le territoire en partenariat avec les communes, les CCAS, les acteurs sociaux institutionnels et associatifs, en lien également avec les autres compétences existantes, sociales notamment, de la CCPN.

En termes de projet social et de projets d'actions, les orientations d'actions communautaires suivantes ont approuvées :

Mission: Accueil, Information, Orientation du public

- ✓ Accueil « généraliste » accessible à tous et gratuit, informations et orientation vers les lieux, les personnes ressources, les partenaires institutionnels et associatifs en partenariat et en complémentarité de la MSAP, des communes, des CCAS et des acteurs de l'action sociale,
- ✓ Informations et communication sur les activités, les équipements et les services existants sur le territoire, valorisation des services existants
- ✓ Réalisation d'un annuaire des acteurs sociaux.
- ✓ Accompagnement des personnes dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives (adhésion au Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP),
- ✓ Mise en réseau des acteurs sociaux, des communes et des CCAS,
- ✓ Favoriser les relations et les partenariats Mairies/CCAS/structures d'action sociale,

Mission : Lien social, mixité, lieu d'animation de la vie sociale

- ✓ Mise en réseau des associations locales
- ✓ Favoriser et créer du lien entre habitants basé sur la convivialité, l'entraide et la réciprocité, dans un souci de respect de la mixité sociale,
- ✓ Valoriser les habitants en tant qu'acteurs, force de proposition, conscients de leurs compétences à partager,
- ✓ Organisation d'ateliers intergénérationnels et d'ateliers d'information en lien, notamment, avec les associations caritatives.

Mission : Parentalité

- ✓ Mise en place d'un réseau local Parentalité
- ✓ Organisation de la semaine départementale des familles avec le service Petite Enfance et les acteurs concernés (*dispositif et financement CAF*)
- ✓ Organisation de sorties familiales (*dispositif et financement CAF*)
- ✓ Organisation de rencontres avec des professionnels sur des thématiques liées à la parentalité.

Il est particulièrement souligné que l'activité d'un EVS devra favoriser les initiatives, actions et projets issus du public usager. Le cadre de l'agrément de la CAF prévoit ainsi que l'EVS encourage « *la prise de responsabilité des usagers pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale* ».

Par ailleurs, la 1^{ère} année de démarrage de l'EVS devra voir la consolidation du projet social avec les partenaires.

Le dispositif d'EVS s'appuie sur le cadre juridique et financier résultant de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. Les principales dépenses correspondront aux charges de personnel. Les taux de co-financements prévus atteignent 65% du montant total du budget prévisionnel.

En termes de ressources humaines et d'effectifs, l'Espace de Vie Sociale se verra affecter 1 ETP animateur social (poste à créer).

La direction et coordination de ce service seront réalisées au sein du Service Social, Santé et Vie associative de la CCPN, par redéploiement de ressources humaines internes.

Un lieu ou espace dédié devra être affecté à cet EVS.

Le démarrage de cet espace de vie sociale est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la prise de compétence « *Création et gestion d'un Espace de vie sociale* » par la CCPN, au sein du groupe compétences optionnelles-action sociale d'intérêt communautaire.

Publié et notifié le : 15.01.18

Nom de l'entité publique	Commune d'ASSON
Numéro de l'acte	4-04-01-2018
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.7 - Intercommunalité
Objet de l'acte	Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-215400683-20180104-4-04-01-2018-DE
Date de transmission de l'acte	15/01/2018
Date de réception de l'accusé de réception	15/01/2018

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

